

LE MAG

10

ÉTÉ 2026

Fior & Ussès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Une nouvelle équipe au service du territoire



08. FINANCES

BILAN FINANCIER 2025
COMPRENDRE
LES RECETTES
ET LES DÉPENSES

10. PRÉSERVER NOTRE TERRITOIRE

PRÉSERVONS L'EAU
DE NOTRE TERRITOIRE

14. NATURE ET BIODIVERSITÉ

**ENSEMBLE,
PROTÉGEONS**
LES RICHESSES DE
NOTRE TERRITOIRE



INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de la CCFU

SIÈGE DE LA CCFU, 61 ROUTE DU STADE À SILLINGY



> ACCUEIL GÉNÉRAL

04 50 77 70 74 - accueil@ccfu.fr
Accueil du public :
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Fermé le mercredi après-midi.



> SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES

04 50 77 24 03 - transport.scolaire@ccfu.fr



> SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

04 50 68 87 22 - urbanisme@ccfu.fr
Accueil du public et accueil téléphonique :
- Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi et vendredi de 9h à 12h
Fermé le mercredi



> SERVICE PETITE ENFANCE

04 50 63 75 85 - rpe@ccfu.fr



> SERVICE GESTION DES DÉCHETS

04 50 77 71 17 - environnement@ccfu.fr



> SERVICE EAU POTABLE

Facturation de l'eau

04 50 77 24 04 - eau@ccfu.fr
Renseignements factures
Accueil téléphonique uniquement le matin

Service technique de l'eau

04 50 77 15 34 - technique@ccfu.fr
Renseignements abonnements, demandes
de branchements
Accueil téléphonique uniquement le matin

Astreinte

04 58 10 59 39
Urgences **eau potable uniquement** (fuites, casse...)
Numéro à contacter uniquement le soir après 17h
ou le week-end.

MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES À LA PERSONNE, 18 ROUTE DE PARIS À LA BALME DE SILLINGY



> FRANCE SERVICES

04 56 68 03 05 - franceservices@ccfu.fr
Accueil sur rendez-vous
• Lundi : de 10h à 12h
• Du mardi au jeudi : de 9h à 12h
Accueil sans rendez-vous et par téléphone
• Du lundi au jeudi : de 13h30 à 17h
• Vendredi : de 9h à 12h

ZAE DES GRANDES VIGNES, 48 CHEMIN DES VIGNES 74330 LA BALME DE SILLINGY



> DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

dechetterie@ccfu.fr
Lundi, mardi, jeudi,
> 13h30 - 18h30 (été)
> 13h30 - 17h30 (hiver)
Mercredi et vendredi
> 9h - 12h / 13h30 - 18h30 (été)
> 9h - 12h / 13h30 - 17h30 (hiver)
Samedi
> 9h - 18h30 (été) / > 9h - 17h30 (hiver)



ALERTE CITOYEN



RESTEZ INFORMÉS DES URGENCES (eau, déchets, transports scolaires...)

Par SMS en vous inscrivant au dispositif :
Alerte Citoyens sur
fier-et-ussès.alertecitoyens.com



CHOISY / LA BALME DE SILLINGY / LOVAGNY / MÉSIGNY / NONGLARD / SALLENÔVES / SILLINGY

Édito

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DE NOTRE TERRITOIRE

Chères habitantes, chers habitants,

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, une nouvelle équipe communautaire s'est installée pour ce nouveau mandat. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux 15 nouveaux conseillers communautaires qui nous ont rejoints. Sur les 32 élus qui composent désormais notre conseil communautaire, près de la moitié découvrent ainsi les compétences, les actions et les enjeux portés à l'échelle intercommunale. Leur regard nouveau, leurs expériences et leur engagement seront des atouts précieux pour construire l'avenir de notre territoire.

Ces premiers mois de mandat ont été consacrés à la mise en place des différentes instances communautaires : installation du conseil, désignation des vice-présidents, constitution des commissions et appropriation des nombreux domaines d'intervention de notre communauté de communes. La formation des élus a également constitué une priorité afin de permettre à chacun de mieux appréhender les compétences exercées par l'intercommunalité et les responsabilités qui nous sont confiées.

Si une nouvelle équipe est aujourd'hui aux commandes, notre ambition reste guidée par une volonté de continuité et de cohérence dans l'action publique. Les projets engagés se poursuivent, avec notamment des avancées dans les domaines de la mobilité, pour faciliter les déplacements du quotidien et proposer des solutions adaptées aux besoins des habitants, mais aussi dans l'aménagement de nos zones d'activités économiques, indispensables au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire.

Ce magazine est également l'occasion de revenir sur un enjeu particulièrement important en cette période estivale : la préservation de la ressource en eau. Face aux épisodes de chaleur qui se multiplient, chacun d'entre nous a un rôle à jouer en adoptant des gestes simples de sobriété au quotidien. Les économies d'eau ne concernent pas uniquement les périodes de restriction : elles doivent devenir une habitude collective pour préserver durablement cette ressource essentielle.

De leur côté, nos agents sont pleinement mobilisés chaque jour pour garantir la continuité de l'alimentation en eau potable. Grâce à notre réseau interconnecté, ils assurent un suivi permanent de la ressource et mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins des habitants dans les meilleures conditions.

Je vous invite à parcourir ce nouveau numéro de votre magazine d'informations, qui vous permettra de mieux connaître les actions portées par votre communauté de communes, les initiatives menées au quotidien et les services qui accompagnent la vie de notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de profiter pleinement de cette période estivale.

Henri CARELLI

Président de la CCFU et Maire de Lovagny



Publication biannuelle
éditée par la CCFU

Imprimé sur du papier
écocertifié PEFC 10-31-1443

PEFC 10-31-1443 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Directeur de la publication : Henri CARELLI

Rédaction : Anne-Lise BAILLARD
avec la participation des élus et des services

Design et impression : Kalistene Annecy

Photos : CCFU - Kenny Cerou - Yan Gaetan Olivo -
Monica Dalmasso - Istock

Tirage : 7 300 exemplaires

Une nouvelle équipe au service du territoire

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, la communauté de communes Fier et Ussets a installé son nouveau conseil communautaire. Découvrez le rôle de votre intercommunalité, son fonctionnement et les élus qui porteront les projets du territoire pour les six prochaines années.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, À QUOI SERT-ELLE ?

La communauté de communes Fier et Ussets réunit les **7 communes du territoire** autour d'un objectif commun : mutualiser les moyens et conduire des projets qu'il serait difficile, voire impossible, de mener à l'échelle d'une seule commune.



En travaillant ensemble, les communes gagnent en efficacité, en cohérence et en capacité d'investissement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La gouvernance repose sur plusieurs instances complémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE constitue l'assemblée délibérante. Il réunit l'ensemble des conseillers communautaires désignés par les communes membres. C'est lui qui vote le budget, définit les grandes orientations et prend les décisions relatives aux compétences exercées par la communauté de communes.

LE PRÉSIDENT assure l'exécution des décisions du conseil communautaire, représente la collectivité et pilote l'action de l'intercommunalité.

LES VICE-PRÉSIDENTS, chacun en charge d'une délégation (finances, eau potable, déchets, aménagement du territoire, environnement, mobilité, développement économique, services à la personne etc...), suivent les dossiers relevant de leur domaine de compétence.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, composé du président, des vice-présidents et de conseillers délégués, prépare les travaux du conseil communautaire et assure le suivi des projets entre les séances.

DES COMMISSIONS THÉMATIQUES, associant des élus du territoire, permettent également d'étudier les dossiers avant leur présentation au conseil communautaire.

La CCFU c'est...

7 COMMUNES :
La Balme de Sillingy
Choisy
Lovagny
Mésigny
Nonglard
Sallenôves
Sillingy

16 849
HABITANTS

6 800 Ha
SUPERFICIE

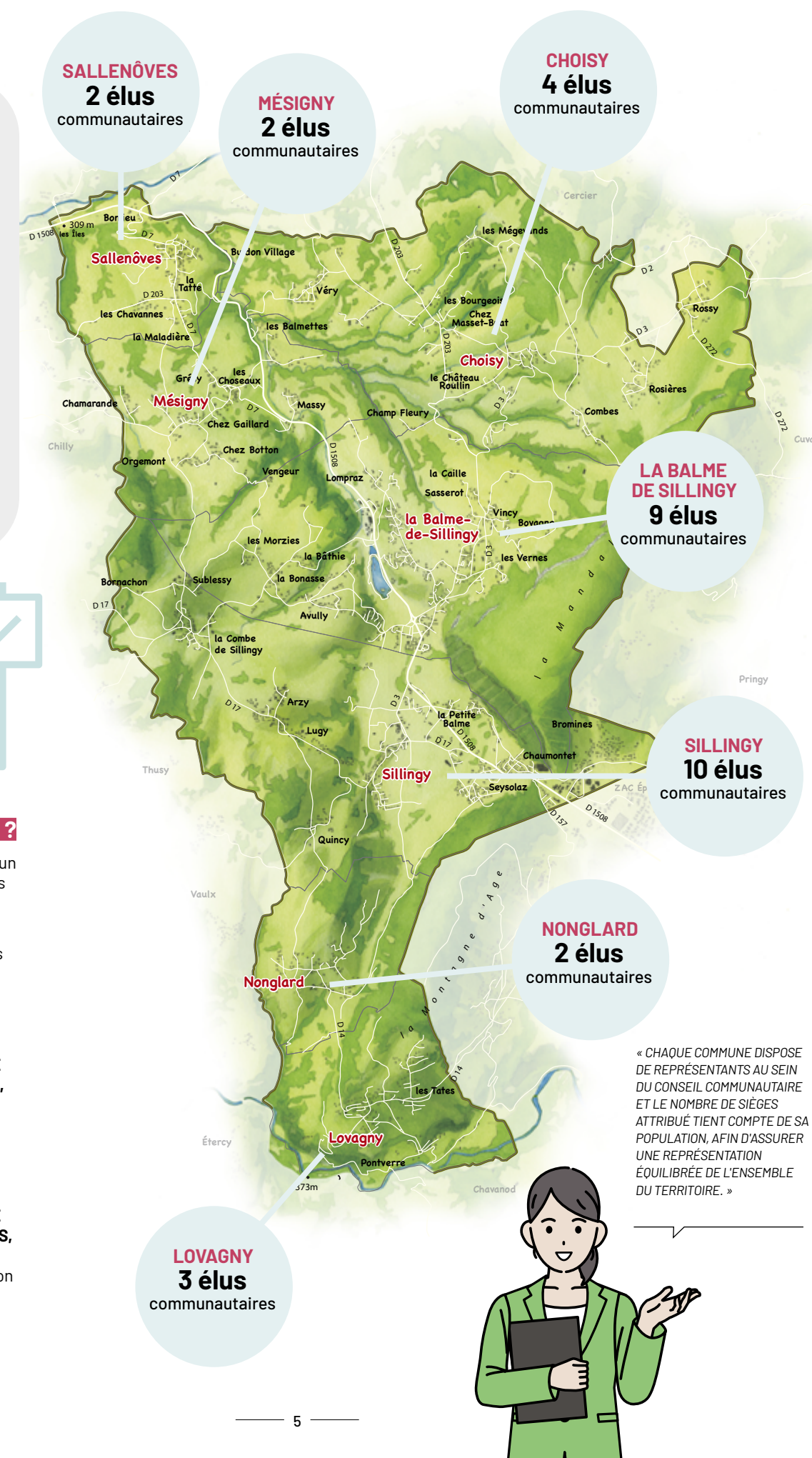
COMMENT SONT ÉLUS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Les habitants n'élisent pas un conseil communautaire lors d'un scrutin distinct.

Lors des élections municipales, les conseillers communautaires sont désignés en même temps que les conseillers municipaux :

• **DANS LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS**, ils sont élus au suffrage universel direct grâce au système de « fléchage » figurant sur les bulletins de vote ;

• **DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**, ils sont désignés parmi les conseillers municipaux selon les règles prévues par le code électoral.



Vos élus communautaires

Le nouveau conseil communautaire rassemble les élus représentant chacune des communes de Fier et Usses. Ensemble, ils porteront les projets du territoire durant tout le mandat, avec une même ambition : développer des services de qualité, accompagner les transitions et préserver le cadre de vie qui fait la richesse de notre territoire.



LE PRÉSIDENT



Henri CARELLI
— Lovagny —

LE BUREAU



Séverine MUGNIER
— La Balme de Sillingy —
*1^{re} vice-présidente en charge
du transport et de la mobilité*



Jérôme CHAMOSSET
— Sillingy —
*2^e vice-président en charge
de l'aménagement du territoire
et de la gestion des gens du voyage*



Maly SBAFFO
— Sallenôves —
*3^e vice-présidente en charge
des services à la personne*



Christophe GUITTON
— Nonglard —
*4^e vice-président
en charge des finances*



Gaëlle POIRIER
— Sillingy —
*5^e vice-présidente en charge
de la gestion des déchets*



François DIZIER
— Choisy —
*6^e vice-président en charge
de l'eau et de la sécurité*



Stéphane DUPONT-BOIS
— Mésigny —
*7^e vice-président en charge
des bâtiments, travaux et accessibilité*



Stéphane RIALLAND
— La Balme de Sillingy —
*8^e vice-président en charge
de l'économie et du tourisme*



Thomas BIELOKOPYTOFF
— La Balme de Sillingy —
*1^{er} conseiller communautaire délégué
en charge de la mobilité douce*



Simon DESSEIGNE
— Choisy —
*2^e conseiller communautaire délégué
en charge de la transition écologique,
la nature et la biodiversité*

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Dominique BOUVET
— Nonglard —



Jacqueline CECCON
— Choisy —



Jean-Pierre CHAMBARD
— Lovagny —



Rocco COLELLA
— La Balme de Sillingy —



Roger DALLEVET
— Sillingy —



Nathalie DAVIET
— Sillingy —



Sylvain DIJOUD
— Sillingy —



Élodie DONDIN
— La Balme de Sillingy —



Karine FALCONNAT
— Sillingy —



Jessica GOLAZ
— La Balme de Sillingy —



Richard GOLAZ
— Sillingy —



Christelle GONZALEZ MARTINS
— Mésigny —



Yves GUILLOTTE
— Choisy —



Cécile LOUP-FOREST
— Lovagny —



Bruno MICHOTÉY
— La Balme de Sillingy —



Isabelle PACHECO
— Sillingy —



Henri PERRIN
— Sallenôves —



Isabelle RAVIER
— Sillingy —



François TERRIER
— La Balme de Sillingy —

BILAN FINANCIER 2025

Comprendre d'où viennent les recettes et comment elles sont utilisées ?

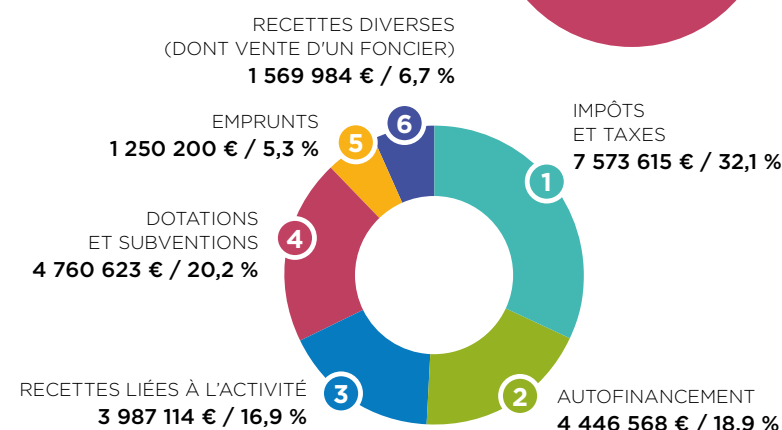
Chaque année, la communauté de communes vote plusieurs budgets : un **budget principal**, qui finance la majorité des politiques publiques, et deux **budgets annexes**, dédiés au service eau potable et à l'aménagement de la zone d'activités des Rioudes. Ensemble, ils permettent de financer les actions et les équipements utiles au quotidien des habitants : eau potable, collecte des déchets, développement économique, services à la personne, mobilité, environnement, équipements publics...

Le **Compte Financier Unique (CFU)** dresse le bilan de l'année écoulée. Il retrace l'ensemble des recettes perçues et des dépenses réalisées par la collectivité. Les chiffres présentés ci-contre sont issus du CFU 2025 et regroupent le budget principal ainsi que les budgets annexes, afin d'offrir une vision globale des finances (Investissement et Fonctionnement) de la communauté de communes et de l'utilisation des ressources publiques au service du territoire et de ses habitants.

RESSOURCES 2025 D'OÙ VIENNENT LES RECETTES ?

DES RECETTES AU SERVICE DES PROJETS DU TERRITOIRE

Les recettes perçues en 2025 permettent à la communauté de communes de financer son fonctionnement et ses actions. **L'excédent dégagé contribue à renforcer ses capacités d'investissement pour préparer les projets de demain.**



1 IMPÔTS ET TAXES

> FISCALITÉ DIRECTE

LOCALE (fixée par le conseil communautaire) :

Ménages et entreprises :

Taxe foncière bâti :

taux 7,49 %

Taxe foncière non bâti :

taux 22,56 %

Les entreprises - Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

la CFE est due par les entreprises exerçant à titre habituel une activité non salariée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Taux 27,12 %

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

la TEOM est due par les propriétaires redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle permet de financer l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Taux 10,80 %

La Taxe GEMAPI :

la taxe GEMAPI est une taxe permettant de financer les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est une taxe « affectée », c'est-à-dire qu'elle doit être exclusivement affectée aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence. Sont redevables toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières, à la taxe d'habitation, à la CFE. La CCFU a arrêté le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 80 000 €.

> AUTRES RECETTES FISCALES :

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : la CVAE s'applique à toutes les entreprises et travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires annuel et exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises.

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :

La TASCOM s'applique aux établissements commerciaux d'une surface de vente supérieure à 400 m² et un chiffre d'affaires annuel supérieur à 460 000 €.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) :

L'IFER s'applique aux entreprises d'énergie, de transports, de télécommunication. Chaque catégorie d'installation fait l'objet de règles d'assiette et de calcul de l'imposition spécifique.

2 AUTOFINANCEMENT

Il s'agit de l'épargne de la communauté au profit des investissements.

3 RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ

- Vente d'eau potable
- Vente de composteurs
- Cartes de transports scolaires

- Participation des familles au service petite enfance
- Redevances d'occupation des gens du voyage
- Refacturation du budget principal aux budgets annexes

4 DOTATIONS ET SUBVENTIONS

- Dotations de l'État
- FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)
- Subventions (Région, Département, Agence de l'eau, CAF...)

5 EMPRUNTS

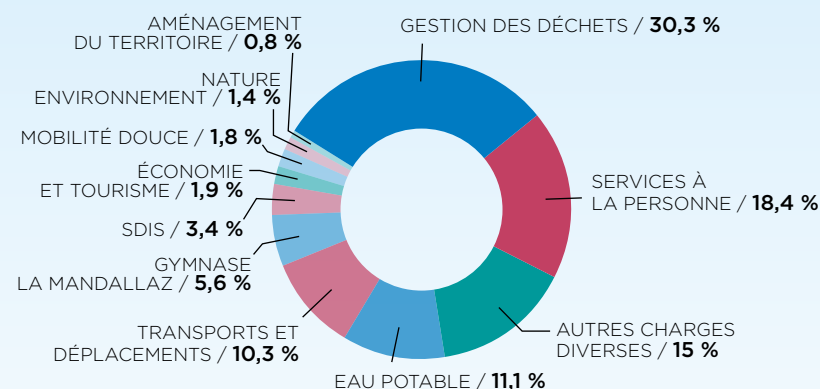
Réalisation d'un emprunt sur le budget principal.

6 RECETTES DIVERSES

Produit exceptionnel lié à la vente d'un terrain sur le secteur de Bromines à Sillingy et autres recettes diverses.

DÉPENSES 2025 OÙ VONT LES DÉPENSES ?

LE TOTAL DES DÉPENSES EN 2025 S'ÉLÈVE À **19 997 221 €**



EAU POTABLE

2 216 004 €

Gestion et entretien du réseau d'eau potable

PROJETS PHARES 2025

Nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable / Rénovation complète du réservoir de Charave / Dévoisement du réseau " du Tornet "

GESTION DES DÉCHETS

6 056 215 €

Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

PROJETS PHARES 2025

Création de la déchetterie intercommunale

MOBILITÉ DOUCE

352 703 €

Balises et entretien des sentiers de randonnées et VTT / Création et aménagement des pistes cyclables / Stations vélos en libre-service

PROJETS PHARES 2025 : Aménagements cyclables route des Marais de Culas (Sillingy) et route de Dalmaz (La Balme de Sillingy) / Modernisation des stations vélos en libre-service

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

2 066 817 €

Organisation des transports scolaires et des transports en commun

PROJETS PHARES 2025

Mise en service de la nouvelle ligne 30 SIBRA de transport en commun



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

157 926 €

Mise en œuvre de la politique de l'habitat / Aide à la construction de logements locatifs aidés / Suivi du SCOT / Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat / Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage

NATURE ET ENVIRONNEMENT

285 948 €

Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) / Contrats de rivières / Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



GYMNASSE LA MANDALLAZ

1 123 478 €

Entretien et gestion du gymnase la Mandallaz

PROJETS PHARES 2025

Travaux de réhabilitation " des espaces intérieurs "

ÉCONOMIE ET TOURISME

377 084 €

Aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) / Accompagnement des entreprises / Développement touristique

PROJETS PHARES 2025

Lancement du projet de requalification de la route de Bromines (centre commercial Grand Epagny à Sillingy), Création de la Société Publique Locale (SPL) Grand Annecy Tourisme



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

671 916 €

Contribution au budget du SDIS / Projet de nouvelle caserne Fier et Ussets

PROJETS PHARES 2025

Lancement du projet de création d'un nouveau centre de première intervention (CPI) de Fier et Ussets



SERVICES À LA PERSONNE

3 688 035 €

Espace France Services / Maison des services / Soutien aux associations d'aide à la personne / Crèches / Relais Petite Enfance

PROJETS PHARES 2025

Création de la Maison " intercommunale des services " à la personne / Ouverture de la " nouvelle crèche intercommunale " de La Balme de Sillingy (30 places)



AUTRES CHARGES

3 001 095 €

Fonctionnement services généraux / Services mutualisés RH et urbanisme / Communication / Charges financières ...

Chaque goutte compte : PRÉSERVONS L'EAU DE NOTRE TERRITOIRE

Les beaux jours sont là, le soleil brille... et l'eau devient plus précieuse que jamais.
Arrosage, douche fraîche, verre d'eau bien mérité : on en profite tous
mais avec un peu d'attention, on peut facilement éviter le gaspillage.

L'EAU, UNE RESSOURCE LOCALE À PRÉSERVER

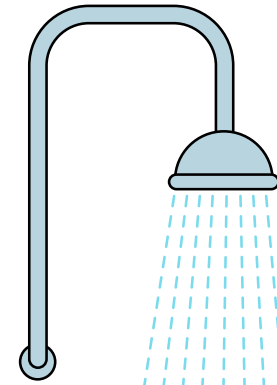
Contrairement aux idées reçues, **notre territoire n'est pas à l'abri des tensions sur la ressource en eau**. L'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'intercommunalité repose exclusivement sur des ressources souterraines, naturellement limitées et particulièrement sollicitées en période estivale.

Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs se multiplient, fragilisant davantage cette ressource essentielle. **Préserver l'eau est donc un enjeu collectif**. En adoptant quelques gestes simples au quotidien, chacun peut contribuer à garantir un accès à l'eau potable pour tous, tout au long de l'été.



UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR ADOPTER LES BONS GESTES

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, la CCFU rappelle que quelques gestes simples permettent de préserver durablement la ressource en eau, sans perdre en confort.



INFO !

La CCFU offre gratuitement à chaque foyer du territoire 2 mousseurs pour robinets et 1 régulateur de débit pour la douche.

Ces dispositifs, permettent de réduire de 50% la consommation des points d'eau équipés, sans rogner sur le confort.

Venez récupérer votre kit à l'accueil de la CCFU !

DES MESURES DE RESTRICTION APPLIQUÉES DEPUIS LE 22 JUIN

Lors des épisodes de fortes chaleurs et lorsque les ressources en eau diminuent, **le Préfet peut mettre en place des mesures de restriction des usages de l'eau pour préserver les réserves d'eau potable et les milieux naturels.**

Ces mesures s'appliquent progressivement selon la gravité de la situation (vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise). Elles peuvent notamment limiter ou interdire certains usages : arrosage des jardins et des espaces verts, remplissage des piscines, lavage des véhicules ou encore irrigation agricole à certains horaires.



Ces décisions concernent l'ensemble des usagers – particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs – et ont pour objectif de garantir l'approvisionnement en eau pour les besoins essentiels de la population tout en protégeant les cours d'eau et les écosystèmes.

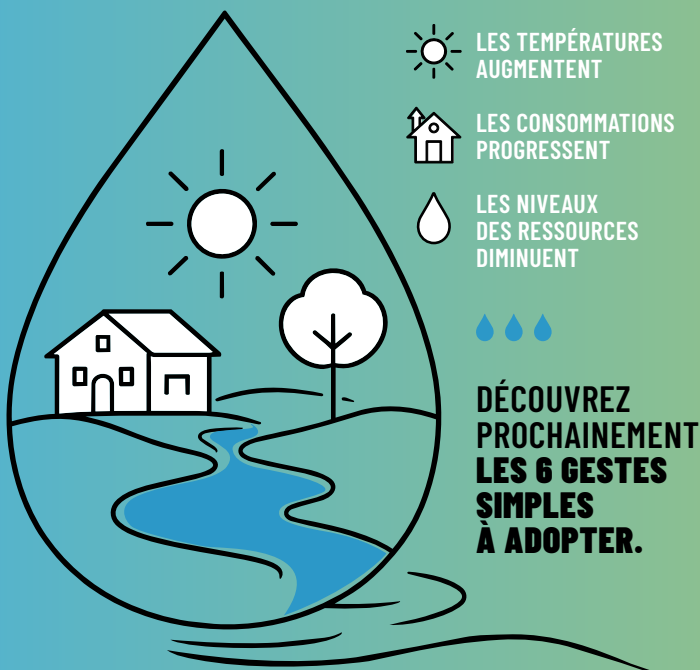
PASSAGE EN ALERTE SUR LE TERRITOIRE

La situation des cours d'eau étant fortement dégradée depuis quelques semaines en Haute-Savoie, le bassin du Fier est placé en niveau « alerte » et celui des Usses en « alerte renforcée ». Des mesures de restriction sont ainsi imposées sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus et suivre les mesures de restriction qui vous concernent



NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE. PRÉSERVONS-LA.



- LES TEMPÉRATURES AUGMENTENT
- LES CONSOMMATIONS PROGRESSENT
- LES NIVEAUX DES RESSOURCES DIMINUENT

DÉCOUVREZ PROCHAINEMENT LES 6 GESTES SIMPLES À ADOPTER.

Chaque geste compte.
CAMPAGNE SOBRIÉTÉ DE L'EAU.
LA CCFU S'ENGAGE.

Fier&Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FAIRE TOURNER LES APPAREILS À PLEINE CHARGE

Lave-linge et lave-vaisselle consomment presque autant d'eau qu'ils soient pleins ou non. Les utiliser uniquement lorsqu'ils sont remplis et privilégier les programmes « Éco » permet de limiter facilement sa consommation.

J'UTILISE MON LAVE-LINGE ET MON LAVE-VAISSELLE À PLEINE CHARGE



À MOITIÉ VIDE, UN APPAREIL CONSOMME AUTANT D'EAU QUE LORSQU'IL EST PLEIN.

JE LANCE MES MACHINES QUAND ELLES SONT PLEINES.

Chaque cycle compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

Fier&Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

JE TRAQUE LES FUITES D'EAU



1 CHASSE D'EAU QUI FUIT = 600 LITRES PAR JOUR
JE RÉPARE SANS ATTENDRE.

Chaque goutte compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

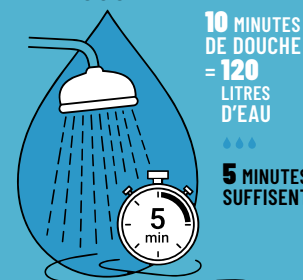
TRAQUER LES FUITES DE WC

Une chasse d'eau qui fuit peut gaspiller jusqu'à 600 litres par jour, souvent sans que l'on s'en aperçoive. Vérifier régulièrement le mécanisme et les joints permet d'éviter ces pertes. En cas d'absence prolongée, pensez également à fermer l'arrivée d'eau des toilettes.

RÉDUIRE LE TEMPS SOUS LA DOUCHE

Une douche de 10 minutes consomme environ 120 litres d'eau. En la raccourcissant à 5 minutes, il est possible d'économiser jusqu'à 60 litres à chaque utilisation. Installer un mousseur ou un régulateur de débit permet également de réduire la consommation tout en conservant un bon confort.

JE RÉDUIS LE TEMPS SOUS MA DOUCHE

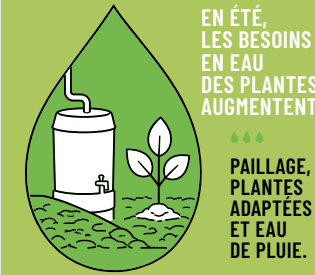


10 MINUTES DE DOUCHE = 120 LITRES D'EAU
5 MINUTES SUFFISENT.

Chaque minute compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

Fier&Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

J'ARROSE PLUS MALIN MON POTAGER



EN ÉTÉ, LES BESOINS EN EAU DES PLANTES AUGMENTENT.
PAILLAGE, PLANTES ADAPTÉES ET EAU DE PLUIE.

Chaque geste compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

ARROSER AUTREMENT

Au jardin, arrosez de préférence tôt le matin ou en soirée pour limiter l'évaporation. Le paillage, le goutte-à-goutte, la récupération d'eau de pluie et le choix de plantes adaptées au climat sont autant de solutions efficaces pour réduire les besoins en eau.

LIMITER LES USAGES NON ESSENTIELS

En période de fortes chaleurs ou de sécheresse, l'arrosage des pelouses et le lavage des voitures à grande eau sont à éviter afin de préserver la ressource. A noter qu'en cas de mesures de restriction décidées par le préfet, ces usages peuvent être limités, voire interdits.

J'ÉCONOMISE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR



JE LAVE MA VOITURE DANS UNE STATION DE LAVAGE.

Chaque litre compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

Fier&Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

JE LIMITE L'ÉVAPORATION DE LA PISCINE



REMPLISSAGE D'APPOINT D'UNE PISCINE = PLUSIEURS MILLIERS DE LITRES D'EAU
JE LA COUVRE QUAND JE NE L'UTILISE PAS.

Chaque litre compte.
NOTRE EAU EST PRÉCIEUSE.
PRÉSERVONS-LA.

PRÉSERVER L'EAU DES PISCINES

En période de restriction, le remplissage des piscines est interdit. Pensez à l'anticiper hors des périodes de forte chaleur. Il est également conseillé de couvrir le bassin pour limiter l'évaporation et de veiller au bon fonctionnement du système de filtration afin d'éviter les renouvellements d'eau inutiles.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE FIER ET USSÉS : UN NOUVEL ÉQUIPEMENT DÉJÀ ADOPTÉ PAR LES HABITANTS

Ouverte en décembre 2025, la déchetterie intercommunale Fier et Usse est désormais pleinement intégrée dans les habitudes des habitants du territoire. **Moderne, fonctionnelle et conçue pour faciliter le tri et la valorisation des déchets, elle accueille en moyenne 4 000 visiteurs chaque mois depuis son ouverture.**

Les quatre agents présents sur site accompagnent les usagers au quotidien et veillent au bon fonctionnement de cet équipement majeur du service déchets. La déchetterie fonctionne actuellement en horaires d'été. Ces horaires resteront en vigueur jusqu'au changement d'heure de fin octobre, date à laquelle les horaires d'hiver seront remis en place.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires varient selon la saison (heure d'été / heure d'hiver) :

Lundi, mardi, jeudi,
> 13h30 – 18h30 (été)
> 13h30 – 17h30 (hiver)

Mercredi et vendredi
> 9h – 12h / 13h30 – 18h30 (été)
> 9h – 12h / 13h30 – 17h30 (hiver)

Samedi
> 9h – 18h30 (été)
> 9h – 17h30 (hiver)

 **Le samedi est exclusivement réservé aux usagers particuliers.**

Fermeture le dimanche et les jours fériés.



Encombrants : fin de la collecte en porte à porte

Avec l'ouverture de la déchetterie intercommunale Fier et Usse, la gestion des encombrants évolue sur le territoire. La collecte des encombrants en porte-à-porte est désormais supprimée. Les habitants disposent d'une solution plus souple pour se débarrasser de leurs objets volumineux, tout au long de l'année, tout en favorisant un meilleur tri et une meilleure valorisation des matériaux. La vice-présidente en charge des déchets nous explique les raisons de cette évolution.



GAËLLE POIRIER,
VICE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DES
DÉCHETS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A DÉCIDÉ DE SUPPRIMER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE. POURQUOI CE CHOIX ?

La collecte des encombrants en porte-à-porte répondait à un besoin lorsqu'il n'existait pas d'autre solution sur le territoire. Aujourd'hui, la situation a évolué avec l'ouverture de la déchetterie intercommunale, **un équipement complet qui permet aux habitants de déposer leurs encombrants tout au long de l'année, dans des conditions adaptées.** Plus besoin d'attendre une date de collecte précise pour se débarrasser des objets volumineux !

EN QUOI LA DÉCHETTERIE AMÉLIORE-T-ELLE LA GESTION DES DÉCHETS ?

La déchetterie permet **une gestion plus efficace des déchets.** Contrairement à une collecte en porte-à-porte où les objets étaient regroupés, les dépôts peuvent être directement orientés vers les filières adaptées : bois, métaux, mobilier, déchets électriques... **Cette organisation favorise le recyclage, le réemploi** lorsque cela est possible, et limite les volumes destinés à l'incinération.

POURQUOI NE PAS AVOIR CONSERVÉ LES DEUX SERVICES ?

Le développement de la déchetterie rend aujourd'hui la collecte spécifique des encombrants moins pertinente. Maintenir les deux dispositifs aurait nécessité de mobiliser des moyens humains et financiers importants pour un service utilisé ponctuellement. Nous avons fait le choix de réorienter ces moyens vers l'amélioration globale du service déchets.

QUELLES ACTIONS VONT ÊTRE RENFORCÉES ?

Ils permettront notamment de renforcer les actions de prévention et de lutte contre les incivilités. Nous expérimentons notamment l'installation de caméras de vidéosurveillance sur certains points d'apport volontaire afin de lutter contre les dépôts sauvages et préserver la qualité de ces espaces.

Nous étudions également la mise en place d'une collecte spécifique destinée aux personnes dépendantes ou rencontrant des difficultés de déplacement, afin d'apporter une réponse adaptée aux situations particulières.

QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS ADRESSER AUX HABITANTS ?

Nous remercions les habitants pour leur compréhension et les invitons à s'approprier la déchetterie intercommunale, conçue pour faciliter le tri, améliorer la valorisation des déchets et contribuer à la préservation de notre environnement.



CHANTIERS ÉDUCATIFS : LES JEUNES INVESTISSENT LA DÉCHETTERIE

Pour la 2^e année, dans le cadre du programme d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) portée avec la CAF, la communauté de communes Fier et Usse propose des chantiers éducatifs à destination des jeunes du territoire. Pendant une semaine, un jeune de chaque commune est invité à participer à des travaux utiles à la collectivité, tout en découvrant le monde professionnel et en développant de nouvelles compétences.

UNE ACTION CONCRÈTE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Cette année encore, **les jeunes participants ont contribué à améliorer leur cadre de vie à travers plusieurs missions.**

Une partie du chantier s'est déroulée à la déchetterie intercommunale Fier et Usse, avec différents travaux d'entretien et d'embellissement : peinture de conteneurs, réparation de bacs roulants, nettoyage des espaces...

Les jeunes ont également consacré une journée à l'entretien des sentiers de randonnée du territoire. Accompagnés par l'animateur sentiers, ils ont participé à des travaux permettant de préserver ces espaces naturels et de maintenir leur qualité pour les nombreux randonneurs qui les fréquentent.

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISANTE POUR LES JEUNES

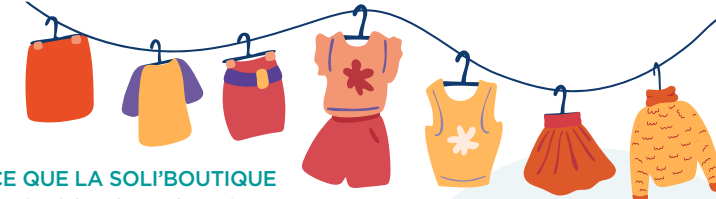
Au-delà des travaux réalisés, **ces chantiers constituent une véritable expérience éducative.** Ils permettent aux jeunes de découvrir le fonctionnement d'une collectivité, de travailler en équipe, de prendre des responsabilités et de mesurer l'utilité de leur engagement pour le territoire.



Merci à nos jeunes travailleurs, Inna (Sillingy), Estevan (Lovagny), Simon (Mésigny), Nathan (Sallenôves), Luka (Choisy) et Romain (Nonglard) pour leur engagement !

TEXTILES : DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS VÊTEMENTS GRÂCE À LA SOLI'BOUTIQUE

Plutôt que de rester dans vos placards, vos vêtements peuvent encore être utiles. Depuis l'ouverture de la Soli'Boutique à La Balme de Sillingy, les habitants disposent d'une nouvelle solution pour donner une seconde vie aux textiles dont ils souhaitent se séparer. Portée par le Secours catholique, cette boutique solidaire permet à des personnes en situation de fragilité économique d'accéder à des vêtements et accessoires de qualité à prix accessible, tout en favorisant le réemploi local.



QU'EST-CE QUE LA SOLI'BOUTIQUE ET QUEL EST SON OBJECTIF ?

La Soli'Boutique est **un espace de vente solidaire** créé par le Secours catholique. Elle propose des vêtements et accessoires de seconde main à des prix très accessibles, afin de permettre à des personnes rencontrant des difficultés économiques de s'équiper dans de bonnes conditions.

Au-delà de la dimension solidaire, **cette boutique contribue également à donner une nouvelle vie aux vêtements et à développer une économie circulaire**, en favorisant le réemploi plutôt que le gaspillage.

CHAQUE VÊTEMENT QUI PEUT ÊTRE RÉUTILISÉ REPRÉSENTE UNE RESSOURCE PRÉSERVÉE ET UN DÉCHET ÉVITÉ. DONNER SES VÊTEMENTS, C'EST DONC À LA FOIS FAIRE UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À UNE ACTION SOLIDAIRE LOCALE.

COMMENT LES HABITANTS PEUVENT-ILS PARTICIPER À CETTE DÉMARCHE ?

Les habitants peuvent déposer les vêtements et accessoires dont ils n'ont plus l'usage directement auprès de la Soli'Boutique. Ces dons seront ensuite triés et valorisés afin de pouvoir bénéficier à d'autres personnes.

 Les dépôts sont possibles **tous les jeudis, de 17h à 19h**, directement "à la boutique située 39 route d'Avully" à La Balme de Sillingy.

CETTE NOUVELLE SOLUTION REMPLACE-T-ELLE LES BORNES TEXTILES EXISTANTES ?

Non, les deux dispositifs sont complémentaires. Les bornes textiles restent une solution importante pour le recyclage et la valorisation des vêtements, chaussures et textiles déposés par les habitants. La Soli'Boutique propose quant à elle une approche plus locale, basée sur le réemploi direct des vêtements qui peuvent encore être portés. Elle permet de créer un lien de proximité et de favoriser une démarche solidaire sur le territoire.

Ensemble, protégeons les richesses de notre territoire

La nature est un patrimoine précieux... mais fragile. Chaque année, la communauté de communes Fier et Ussets agit pour préserver la biodiversité locale, lutter contre les espèces invasives et mieux connaître les milieux naturels. Tour d'horizon de trois actions menées près de chez vous.

Frelon asiatique, un prédateur à ne pas laisser s'installer

POURQUOI EST-IL DANGEREUX ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui menace les abeilles et de nombreux insectes pollinisateurs. Une seule colonie peut consommer plus de 11 kg d'insectes au cours d'une saison, fragilisant ainsi la biodiversité et les équilibres de nos écosystèmes. Lorsqu'un nid est installé près d'une habitation, il peut également représenter un risque pour les habitants.

CE QUE FAIT LA CCFU ?

En partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie, la communauté de communes participe au financement de la destruction des nids afin de limiter sa propagation sur le territoire.

LES BONS RÉFLEXES



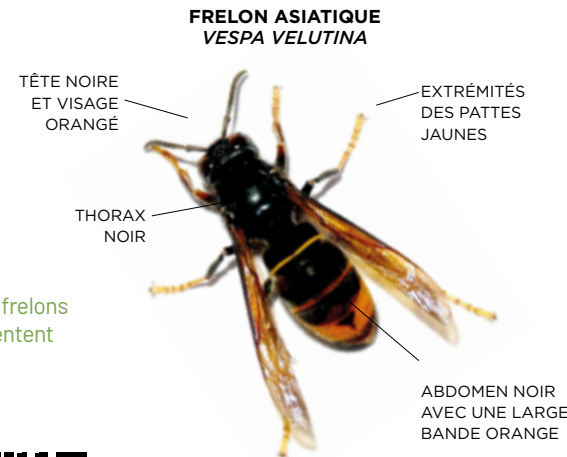
EN CLAIR...

• **Ne vous approchez pas** du nid : les frelons peuvent devenir agressifs s'ils se sentent menacés.

• **Prenez une photo à distance** si possible, pour faciliter l'identification.

• **Signalez sa présence** sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr/signalement

• **Un référent se déplacera** pour valider le signalement et déclencher la destruction du nid.



Ensemble, agissons !

PLUS UN NID EST REPÉRÉ TÔT, PLUS SON ÉLIMINATION EST EFFICACE POUR LIMITER LA PROLIFÉRATION DE NOUVELLES COLONIES !

La mobilisation de tous est aujourd'hui l'un des moyens les plus efficaces pour limiter l'impact du frelon asiatique.



64

NIDS RECENSÉS sur le territoire en 2025

50

NIDS DÉTRUITS

Toutes les communes sont concernées !



Nid de frelons asiatiques



Nid de frelons européens

Ambroisie, une plante envahissante... et très allergisante

Chaque été, lors de sa floraison entre août et octobre, l'ambroisie libère un pollen extrêmement allergisant responsable de nombreuses rhinites, conjonctivites et crises d'asthme. L'objectif est simple : empêcher la plante de fleurir.

UNE SURVEILLANCE TOUT L'ÉTÉ

De juin à juillet, deux stagiaires de la CCFU parcourent les espaces naturels et agricoles afin de :

- repérer les foyers d'ambroisie ;
- mettre à jour leur cartographie ;
- informer les propriétaires et exploitants ;
- accompagner les opérations de destruction.

Cette démarche permet d'agir en amont de la période de floraison et de limiter durablement l'installation de la plante.



EN CLAIR...

VOUS TROUVEZ DE L'AMBROISIE ?

- **Sur votre terrain :** arrachez-la avant la floraison.

- **Ailleurs :** signalez-la sur signalement-ambroisie.fr ou via l'application **Signalement Ambroisie**.



IDENTIFIER L'AMBROISIE

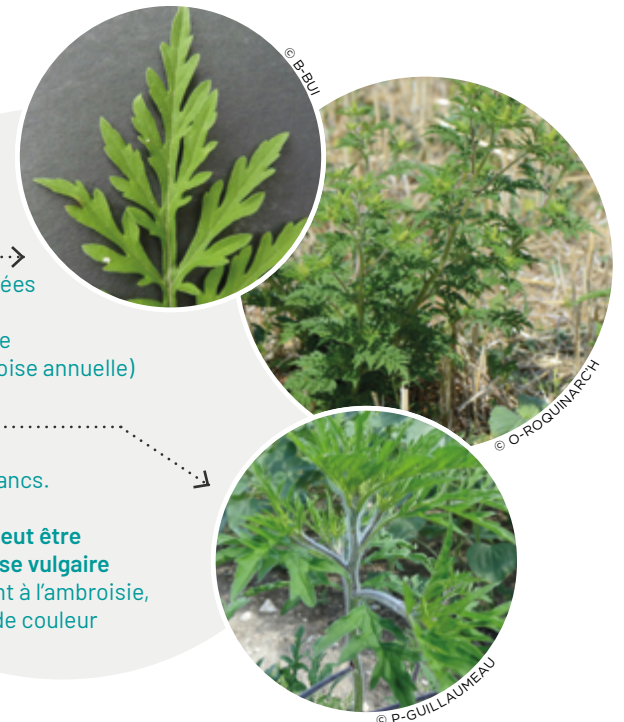
Ses feuilles

- Profondément découpées
- Vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoise annuelle)

Sa tige

- Plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Attention, l'ambroisie peut être confondue avec l'armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.



ORCHIDÉES SAUVAGES, DES TRÉSORS DISCRETS À PRÉSERVER

Les orchidées sauvages sont parmi les fleurs les plus remarquables de nos pelouses sèches. Leur présence est le signe d'un milieu naturel riche et en bonne santé.

Au printemps, un inventaire a été réalisé sur trois Espaces Naturels Sensibles de la CCFU afin de mieux connaître ces espèces et d'adapter leur gestion. Au total, une quinzaine d'espèces différentes a été observée.



Inventaire réalisé par Arthur Billon, stagiaire service ENS.

POURQUOI LES INVENTORIER ?

- Les relevés permettent :
- d'identifier les espèces présentes ;
 - de suivre leur évolution ;
 - d'évaluer les effets des actions de gestion ;
 - de mieux protéger ces espaces naturels.

UN PATRIMOINE FRAGILE

Les orchidées sauvages sont protégées et particulièrement sensibles aux modifications de leur environnement.

Lors de vos promenades :

- admirez-les sans les cueillir ;
- restez sur les sentiers ;
- respectez les milieux naturels.

Préserver ces espèces, c'est aussi préserver la richesse naturelle qui fait l'identité de notre territoire.

Solarisation des bâtiments et des parkings :

LA CCFU ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES

LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

La réglementation nationale impose désormais l'intégration de dispositifs de production d'énergie solaire ou de végétalisation sur les bâtiments et parkings non résidentiels, qu'ils soient neufs ou existants. Sont concernés les sites des entreprises et des collectivités répondant à certains seuils de surface.

L'objectif est double : favoriser la production d'énergie renouvelable locale et améliorer la performance environnementale des infrastructures.

> DEUX SOLUTIONS POSSIBLES : SOLARISER OU VÉGÉTALISER

SUR LES BÂTIMENTS

- **Installation de panneaux photovoltaïques** > Les panneaux solaires permettent de produire une électricité locale et de réduire les consommations énergétiques.
- **Ou végétalisation des toitures** > La végétalisation, quant à elle, améliore l'isolation des bâtiments, le toit représentant une part importante des déperditions thermiques.

SUR LES PARKINGS

- **Installation d'ombrières photovoltaïques**
- **Ou plantation d'arbres pour créer de l'ombre**

Ces aménagements permettent de limiter les îlots de chaleur en période estivale tout en améliorant le confort des usagers.

> QUELS SITES SONT CONCERNÉS ?

BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

- Neufs et existants
- À partir de 500 m² d'emprise au sol

PARKINGS NON RÉSIDENTIELS

- Neufs ou existants adossés à un bâtiment de plus de 500 m²
- Ou parkings de plus de 1 500 m² dans les autres cas

Des dérogations peuvent être accordées en fonction de contraintes patrimoniales, urbanistiques, techniques ou économiques.

Face aux évolutions réglementaires en matière de transition énergétique, la solarisation des bâtiments et des parkings s'impose progressivement aux acteurs économiques. Afin d'accompagner les entreprises concernées, la communauté de communes a organisé une réunion d'information dédiée à la compréhension de ces nouvelles obligations et des solutions existantes.



UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Les premières échéances réglementaires approchant, la communauté de communes a engagé un travail d'identification des sites concernés. Une cartographie des surfaces a permis de recenser près d'une centaine de propriétaires sur le territoire.

Dans ce cadre, une réunion d'information s'est tenue le 9 juin dernier, en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et du Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (Syane).

Cette rencontre a permis de présenter le cadre réglementaire, les dispositifs d'aides existants, ainsi que les bénéfices concrets de la solarisation et de la végétalisation.

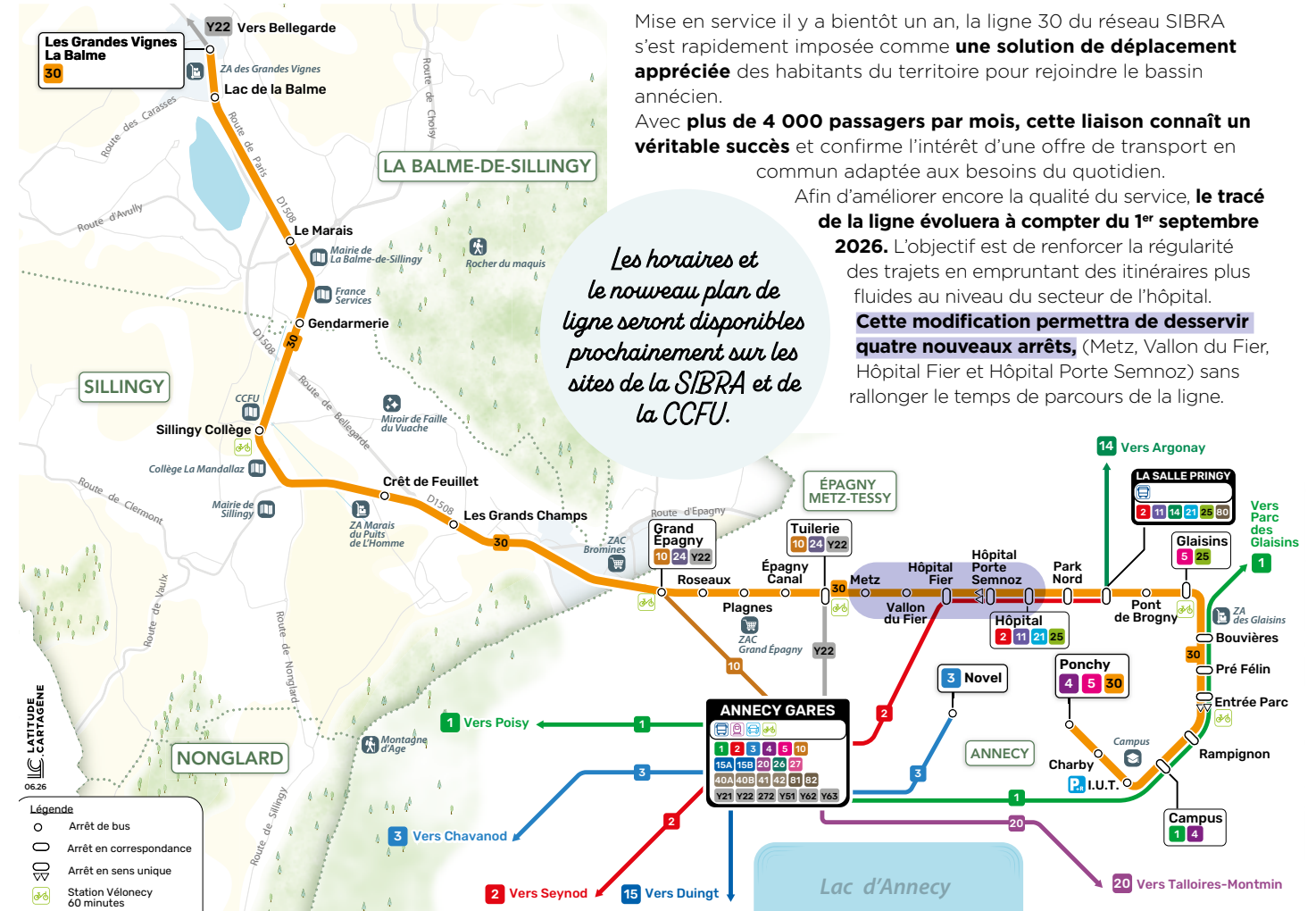


DES AIDES POUR CONCRÉTISER LES PROJETS

La transition écologique peut représenter un investissement important, mais de nombreux dispositifs d'accompagnement existent. Les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières pour réaliser des diagnostics énergétiques, des études de faisabilité, développer un projet photovoltaïque, ou encore financer des actions en faveur de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

! Pour toute question concernant les aides, contactez le service Economie : economie@ccfu.fr

LIGNE 30 SIBRA : UNE LIGNE QUI SÉDUIT... ET QUI CONTINUE DE S'AMÉLIORER



PROJET DE NOUVEL ACCÉLÉRATEUR DE PARTICULES DU CERN : UN DÉBAT PUBLIC OUVERT À TOUS

Le CERN étudie actuellement un projet de futur accélérateur de particules, appelé Future Circular Collider (FCC). Ce projet international prévoit notamment la création d'un **tunnel souterrain d'environ 90 km de circonférence, dont une partie du tracé concerne des secteurs de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la Suisse.**



Bien que la communauté de communes Fier et Usse ne soit ni porteuse ni associée à ce projet, elle relaie l'information relative à l'organisation d'un débat public par la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante qui est chargée de garantir l'information et la participation du public sur les projets ayant un impact sur l'environnement.

Cette démarche indépendante permet à chacun de prendre connaissance du projet, de poser des questions, d'exprimer un avis ou de formuler des propositions. **Le débat intervient en amont de toute décision, à un stade où l'ensemble des options reste ouvert.**

Jusqu'au 1^{er} octobre 2026, plusieurs réunions publiques, ateliers et webinaires sont proposés sur le territoire et en ligne.

! L'ensemble des informations, "le calendrier des rencontres", les documents de présentation "du projet ainsi que les modalités" de participation sont disponibles sur le site officiel du débat.



CRÈCHE DE LA BALME-DE-SILLINGY

Les enfants prennent leur repas en main

Depuis la rentrée, les tout-petits de la crèche intercommunale de La Balme-de-Sillingy se servent seuls au self. Une petite révolution du quotidien, rendue possible par les nouveaux locaux et portée par toute l'équipe éducative, dans l'esprit du projet pédagogique de libre exploration éducative.

LE REPAS, UN MOMENT À RÉINVENTER

Bruit, tensions, enfants qui s'agitent : dans bien des crèches, le repas est un moment redouté. À La Balme-de-Sillingy, l'équipe a fait le pari inverse : **transformer ce temps du quotidien en une expérience d'autonomie, de confiance et de plaisir partagé.**

L'ouverture des nouveaux locaux a offert l'occasion rêvée de repenser entièrement la salle de repas. Une salle pouvant accueillir jusqu'à 24 enfants, pensée à leur taille, insonorisée pour préserver le calme, et aménagée avec des tables de tailles différentes pour laisser à chacun le choix de sa place.

UN SELF SUR-MESURE, PENSÉ POUR LES PETITES MAINS

Le cœur du projet : un meuble self entièrement conçu pour de très jeunes enfants. Sa fabrication a mobilisé plusieurs mois de travail collectif entre l'équipe de la crèche et l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik. Ergonomie, hygiène, sécurité, praticité : chaque détail a été discuté, testé, ajusté.

Résultat : une desserte à hauteur d'enfant, qui garde les plats au chaud et au froid, et permet aux plus petits de se servir eux-mêmes en toute sécurité.



DES ENFANTS DEVENUS ACTEURS DE LEUR REPAS

Dès les premiers jours, la surprise a été au rendez-vous. Les enfants, parfois installés en chaise haute quelques semaines plus tôt, se sont révélés capables d'une autonomie insoupçonnée. Ils choisissent leurs aliments, ajustent leurs quantités, se déplacent, débarrassent leur plateau. Quelques règles simples structurent ce nouveau rituel : ne pas se resservir avant que tous les enfants soient passés une première fois, par exemple. Des repères que les tout-petits intègrent vite, portés par l'envie de « faire comme les grands ». Le repas est aujourd'hui rythmé par un parcours complet : lavage des mains, passage au self, choix de la place, installation, service de l'eau, puis, en fin de repas, débarrassage et retour en salle de vie. Ce qui semblait chaotique au départ est devenu un rituel fluide, apaisé et porteur de sens.

UNE POSTURE PROFESSIONNELLE QUI ÉVOLUE AUSSI

Ce changement n'a pas seulement transformé le quotidien des enfants : il a fait évoluer la posture des professionnelles. Moins dans le contrôle

et l'aide systématique, davantage dans l'observation et l'accompagnement bienveillant, l'équipe laisse désormais à chaque enfant l'espace pour expérimenter, à son rythme. Une démarche rendue possible grâce à l'investissement collectif de toute l'équipe éducative, qui a suivi une journée de formation dédiée pour construire un regard et un discours communs autour du repas.

Le plaisir, avant tout !

À la crèche, le repas ne se résume pas à un besoin physiologique : c'est un temps de découverte, de partage et, surtout, de plaisir. C'est ce principe qui a guidé l'ensemble du projet, de la conception du meuble jusqu'à l'organisation du service.

Un an après sa mise en place, le constat est là : des enfants plus confiants, plus autonomes, et un moment de repas devenu, pour tous, un vrai plaisir partagé.

Cet été, vivez Fier et Usses !

Pas besoin de partir loin pour s'évader ! Entre nature, patrimoine, loisirs et balades, le territoire de Fier et Usses regorge de trésors à découvrir tout l'été. En famille, entre amis ou en solo, laissez-vous guider !

FLÂNER AU PARC DES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

Au bord du lac de La Balme-de-Sillingy, promenez-vous parmi plus de 50 jardins paysagers imaginés par les communes du territoire. Une balade colorée, ponctuée de reproductions des sites emblématiques de Haute-Savoie. Les bénévoles de Nature & Terroirs partagent avec passion leurs conseils de jardinage. Ouvert d'avril à octobre, de 9 h à 19 h.



VOYAGER DANS LE TEMPS AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER

Entrez dans l'un des plus beaux châteaux de Haute-Savoie. Armes, faïences, dentelles, objets insolites... Chaque salle révèle les incroyables collections de Léon Marès, dernier propriétaire des lieux. Une visite pleine de surprises sur la commune de Lovagny.



Et si vous prolongiez vos escapades à l'échelle du bassin annécien ? De nombreuses activités et découvertes vous attendent à quelques kilomètres de chez vous. La communauté de communes Fier et Usses travaille avec le Grand Annecy au sein de leur office de tourisme commun « Grand Annecy Tourisme », qui rassemble toutes les idées de sorties, visites et expériences à vivre sur le territoire.

Retrouvez toute l'offre estivale sur le site Grand Annecy Tourisme.



EXPLORER LES SENTIERS

À pied, à vélo ou en courant, le territoire offre des itinéraires pour tous les niveaux. La communauté de communes entretient et développe un vaste réseau de sentiers pour permettre à chacun de découvrir les paysages de Fier et Usses en toute sécurité.



Retrouvez toutes les randonnées



PRENDRE LE FRAIS AUX GORGES DU FIER

À quelques pas du château, les Gorges du Fier offrent un spectacle naturel impressionnant. Depuis la passerelle suspendue à 25 mètres au-dessus de la rivière, admirez les falaises sculptées par l'eau. Une visite idéale lors des journées les plus chaudes.

PROFITER DU DOMAINE DU TORNÉT

Envie de bouger ou simplement de vous détendre ? Le Domaine du Tornet, à La Balme de Sillingy, a tout pour plaire : pumtrack, parcours de santé, pêche, jeux pour enfants, espaces pique-nique... Sans oublier le restaurant pour une pause gourmande au bord du lac.





*À vos chaussures,
l'aventure commence
près de chez vous !*



NOUVELLE APPLI : TOUS LES SENTIERS DANS VOTRE POCHE !

Envie de prendre un bol d'air ? Téléchargez gratuitement l'application **LAC ANNECY ARAVIS OUTDOOR** et partez à la découverte des plus beaux itinéraires de randonnée de notre territoire et des alentours.

Cartes interactives, descriptifs des parcours, niveaux de difficulté, points d'intérêt, guidage GPS... tout est réuni pour préparer vos sorties en toute simplicité, que vous soyez promeneur occasionnel ou randonneur confirmé.

